

# Lettre ouverte au Gouvernement du Grand-duché de Luxembourg

Mesdames, Messieurs,

merci de votre dépliant trouvé le 24 mars dans ma boîte aux lettres, dépliant m'informant du référendum du 10. juillet 2005! C'est tout. Car, en ce qui concerne ce que vous intitulez «Informationne fir de Bierger», portant sur le Traité Constitutionnel européen, vous n'en donnez à l'électeur qu'un aperçu tronqué, ce qui l'amènera à ne pas chercher au-delà du corpus «de base» en quatre parties de ce Traité, corpus essentiel, mais incomplet. Vous affirmez en effet que la Constitution pour l'Europe comporte quatre parties: I, II, III, IV (total 353 pages\*), mais omettez de citer les «Protocoles» et les «Déclarations» qui en font partie intégrante (533 pages\* de plus). Ces protocoles et déclarations sont loin d'être anodins et modifient parfois de manière significative avec leurs annexes, précisions et explications la portée de certains articles, ainsi que leur signification apparente aux yeux des citoyens. Force est en outre de constater que votre présentation sous le titre «Quelles sont les grandes lignes de la Constitution pour l'Europe?» est tellement flatteuse (par omission des points à problèmes) pour celle-ci, que votre dépliant ressemble davantage à un dithyrambe qu'à une information objective. Cela conforte si besoin était le fait que le Gouvernement est, comme signataire du Traité Constitutionnel européen, partie prenante dans le débat qui opposera les arguments en faveur du «oui» à ceux en faveur du «non». Il me semble donc évident, juste et démocratique que seul une personne ou ensemble de personnes à la neutralité insoupçonnable soit en charge de l'information des citoyens sur ce traité, et mis à même de ce faire. Ceci est indispensable, afin que l'électeur puisse se faire une opinion après avoir pesé le pour et le contre, notamment au sujet de certains articles contestés par d'aucuns, dits partisans du «non», articles que les défenseurs du Traité, dits partisans du «oui» (dont l'État et le Gouvernement) devraient pouvoir justifier un par un, et non avec des arguments ou déclarations d'ordre général. Dans l'espoir que mes observations formulées en toute modestie dans un souci d'esprit civique rencontrent votre compréhension, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes sentiments les plus citoyens. **Giulio-Enrico Pisani**

---

\*) format ADOBE READER 6 pour la version française